

REGION DU KIVU
S/REGION DU NORD-KIVU
ZONE DE RUTSHURU
COLLECTIVITE DE BWISHA.-

Rutshuru, le 26 Mars 1988.-

N°423/ 88 /Z. 712 /88.-

TRANSMIS Copie pour information au Citoyen

-Commissaire d'Etat à l'Administration du
Territoire et à la Decentralisation à
Kinshasa/Gombe.-

Objet: Situation préoccupante
pour le Parc National des
Virunga en la Zone de
Rutshuru-Collectivité du Bwisha
suite à la création de la cité
de Kiwanja et au projet de la
cité de Rutshuru.-

Au Citoyen Commissaire d'Etat à
l'Environnement et à la Conservation de
la Nature de passage à

G O M A.-

Citoyen Commissaire d'Etat,

Il est de notre devoir et à travers
notre modeste personne, celui du Conseil de Collectivité de Bwisha, de
vous faire part d'une situation très préoccupante dans notre Collectivité,
qui risque de mettre gravement en péril ce patrimoine mondial de la
nature, qu'est le Parc National des Virunga.

La création de la Cité de Kiwanja dans
sa mise en exécution et le projet de la Cité de Rutshuru ne tiennent
nullement compte des retombées dramatiques Socio-Economiques pour la
population du Bwisha.

En effet, on a purement, simplement
voire sciemment ignoré :

- 1) que 95 % de l'étendue des dites cités sont essentiellement agricoles
et forment l'unique ressource de ces populations.
- 2) que notre Collectivité est enclavée dans le Parc des Virunga.
- 3) qu'il n'a été envisagé aucune infrastructure économique pouvant
valablement remplacer les revenus déjà très bas de ces paysans.
- 4) qu'aucune structure d'accueil n'a été prévue pour recevoir ces
paysans arrachés, déracinés et chassés de leurs domaines de
ressources fondamentales.
- 5) Les nombreuses réclamations, lamentations écrites et verbales de
ces populations chassées de leurs terres gagne-pain et dont nous
nous faisons un devoir sacré de vous adresser quelques photocopies.

Citoyen Commissaire d'Etat, pour nous,
encadreur de longue date de ces populations, il est prévisible et
évident de tirer les conséquences néfastes et désastreuses de cette
urbanisation trop hâtive, qui n'a pas envisagé un seul instant de
solutions de rechange aux problèmes socio-économiques qu'elle créerait.

En effet, dorès et déjà, ces populations
nous réclament sans cesse à cors et à cri et cela malgré notre opposition
farouche et catégorique, une étendue cultivable de remplacement qu'elles
prendraient dans le Domaine de chasse.

C'est ainsi que face à cet épineux problème, le Conseil de Collectivité, en session extraordinaire du 19 au 22 mars 1988, envisageant les conséquences possibles, c'est-à-dire: envahissement anarchique du domaine de chasse par la population à la recherche de nouvelles terres cultivables, braconnage intensifié, banditisme créé par le chômage etc., a fait une motion demandant aux autorités supérieures de surseoir à la création de la dite cité de Rutshuru et dont copie en annexe.

Nous ne doutons pas que vous prendrez ce problème combien urgent en considération et que conjointement avec le Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire et à la décentralisation vous trouverez une solution adéquate à la grande satisfaction de la population.

Veillez agréer, Citoyen Commissaire d'Etat à mes sentiments patriotiques et révolutionnaires.-



LE CHEF DE COLLECTIVITE DE BWISHA.


MWAMI NDEZE NWABIZI RUGABO III
PRESIDENT DU COMITE POPULAIRE/COLL.